Guide des stagiaires postdoctoraux

Études supérieures
et postdoctorales

Université de Montréal et du monde.

Août 2023

GUIDE DU STAGIAIRE POSTDOCTORAL

— Table des matières —

1. Définitions 2
2. Terminologie et abréviations 2
3. Conditions d'admissibilité 3
4. Demande d'admission 3
5. Matricule, numéro d'identification personnel et confirmation d'admission 4
6. Procédure d'immigration 5
7. Inscription 6
8. Carte UdeM 6
9. Embauche et paye 6
10. Assurance médicale 6
11. Prolongation du stage 6
12. Attestations 7
13. Tout au long de votre stage 7
14. Fin de stage 8
15. Déclarations de revenus 8
16. Renseignements complémentaires 9
17. Quelques liens utiles 9

ANNEXE — Liste des stages postdoctoraux à l'UdeM 10

Pourquoi ce guide ?

Vous trouverez dans ce guide, les informations concernant le statut de stagiaire postdoctoral. Nous vous invitons à le lire attentivement. Il est le complément indispensable à la Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal et comprend des informations utiles notamment :

- Des informations pratiques concernant le stage postdoctoral à l'Université de Montréal (UdeM).
- Des informations importantes pour les stagiaires qui viennent de l'étranger.
- La liste des programmes d'études de stage postdoctoral.

L'inscription comme stagiaire postdoctoral aux Études supérieures et postdoctorales (ESP) est obligatoire pour tous les stagiaires postdoctoraux. Elle vous permet d'obtenir :

- Un matricule qui vous permet de vous identifier auprès des instances universitaires et gouvernementales.
- Une attestation officielle de stage émise par les ESP à la fin du stage sur demande.
- Un accès aux ressources des bibliothèques de l'UdeM et aux services informatiques.
- Une carte de l'UdeM.

1. Définitions

Un stagiaire postdoctoral est une personne inscrite à titre de stage postdoctoral aux Études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal, conformément à la politique en vigueur, et engagée pour une durée déterminée.

La Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal précise à l'article 2 que deux statuts sont possibles pour les stagiaires postdoctoraux inscrits à l'Université de Montréal :

1. Les stagiaires postdoctoraux boursiers (SPB) :
   a) Sont considérés comme des chercheurs autonomes et ne sont pas des employés de l'université.
   b) Reçoivent une bourse d'un organisme externe.
2. Les stagiaires postdoctoraux employés (SPE) :
   a) Sont des employés de l'université.
   b) Sont rémunérés à partir des fonds de recherche du superviseur qui sont **gérés par l'université**.

Les stagiaires postdoctoraux employés font partie du SERUM (le Syndicat des employés de la recherche de l'UdeM — Stagiaires postdoctoraux) et leurs conditions de travail sont régies par une convention collective.

2. Terminologie et abréviations

Dans la gestion de votre dossier et lors des communications avec vous, l'Université de Montréal utilise une terminologie qu'il est important de bien maîtriser. Voici quelques-uns des termes les plus fréquemment employés :

- **Matricule** — Numéro qui vous est attribué par l'Université de Montréal lors de votre demande d'admission. Le matricule permet de vous identifier auprès des services et instances universitaires et institutionnelles.
- **Portail UdeM** — Portail virtuel qui vous donne accès à votre dossier académique, vos courriels, votre dossier de lecteur aux bibliothèques, vos données personnelles, etc.
- **UNIP** — Numéro d'identification personnel. Un UNIP temporaire vous est attribué une fois votre demande d'admission complétée. Il vous permet de vous brancher au service de courriel ainsi qu'à votre portail UdeM, une fois votre inscription complétée.
- **Cycle** — Dans le système universitaire nord-américain, le 1er cycle (*undergraduate level*) correspond *grosso modo* au niveau bachelor. Les 2e et 3e cycles, les cycles supérieurs (*graduate level*) correspondent aux niveaux master et doctorat respectivement.
- **Trimestre** — L'année universitaire au Québec est divisée en trois trimestres de quatre mois chacun :
  - Trimestre d'automne : de septembre à décembre.
  - Trimestre d'hiver : de janvier à avril.
  - Trimestre d'été : de mai à août.
- **SPB** — Stagiaires postdoctoraux boursiers. Ils reçoivent directement une bourse en provenance d'un fonds québécois, d'un conseil canadien ou d'une fondation canadienne, ou sise à l'étranger, pour laquelle l'Université de Montréal a explicitement été désignée comme lieu de stage du récipiendaire.
- **SPE** — Stagiaires postdoctoraux employés. Ils reçoivent une rémunération provenant des fonds de recherche d'un membre du corps professoral de l'université ou d'une bourse administrée par celle-ci.

3. Conditions d'admissibilité

Les conditions d'admission à un stage sont précisées à l'article 1 de la Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal. Selon cette politique, l'Université définit le stage postdoctoral, pour les SPB et les SPE, de la façon suivante :

a) Il est ouvert au détenteur d'un doctorat de recherche (Ph. D.) ou l'équivalent, préférablement d'une autre université.
b) Le stage s'effectue sous la supervision d'un professeur membre du corps professoral de l'Université (le « superviseur »).
c) À l'exception de courtes périodes de transition[1], le stage ne peut être réalisé sous la supervision du directeur ou du codirecteur de thèse.
d) Compte tenu de son caractère préparatoire à une carrière de recherche, le stage postdoctoral ne peut habituellement dépasser en étendue la cinquième année après l'obtention du doctorat de recherche ou de son équivalent, incluant les renouvellements à l'Université et les stages réalisés antérieurement dans une autre institution universitaire.
e) La durée maximale d'inscription ne peut excéder celle de l'engagement du superviseur à rémunérer le SPE ou celle de la durée de la bourse pour le SPB.
f) Le SPB se consacre à temps plein à son stage pour toute sa durée. Le SPE peut être inscrit à temps partiel selon les modalités convenues avec son superviseur.
g) Le stage implique des activités de recherche variées, des activités de rayonnement et peut impliquer des responsabilités en gestion de la recherche, la supervision d'étudiants et la participation à l'enseignement. Dans ce cas, l'attribution de cours est faite en conformité avec les conventions collectives en vigueur.

4. Demande d'admission

Tous les stagiaires doivent être formellement admis à l'UdeM. La procédure d'admission doit être suivie, quelle que soit la source de financement du stage.

ÉTAPE 1 — COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION EN LIGNE

Pour être admis à titre de stagiaire postdoctoral, vous devez remplir un formulaire de demande d'admission. Des frais d'admission non remboursables et payables par carte de crédit sont exigés à la fin du processus d'admission pour assurer le traitement de la demande.

Dates limites

Pour les stages débutant entre le…	Date limite pour compléter une demande d'admission*
1er janvier et le 30 avril (trimestre d'hiver)	15 mars
1er mai et le 31 août (trimestre d'été)	15 juillet
1er septembre et le 31 décembre (trimestre d'automne)	15 novembre

*De la même année. Par exemple : pour le trimestre d'hiver 2019, la date limite d'admission est le 15 mars 2019.

Choix de programme

Dans la demande d'admission, vous devrez indiquer le titre et le numéro de programme de stages. Il est important d'identifier le titre approprié du programme se référant à la liste des programmes postdoctoraux que vous trouverez également en annexe de ce document (page 10). Votre choix de programme doit correspondre au champ d'expertise de votre superviseur de stage.

1. Cette période ne peut en aucun cas dépasser six mois.

ÉTAPE 2 — PRÉPARER LES DOCUMENTS REQUIS

Tous les documents doivent être des **documents officiels.** Pour les documents qui sont dans une langue autre que le français ou l'anglais, une **traduction officielle** en langue française ou anglaise est également nécessaire. Le dossier de la demande d'admission pour les stagiaires postdoctoraux doit comporter les documents énumérés dans le tableau suivant.

	Citoyens canadiens…		Non canadiens	
	…nés au Canada	…nés à l'étranger	Résidents permanents	Non-résidents
- Diplôme de doctorat (ou une attestation officielle)	✓	✓	✓	✓
- Lettre d'invitation du superviseur	✓	✓	✓	✓
- Curriculum vitae à jour	✓	✓	✓	✓
- Lettre d'attribution de la bourse externe nominative (stagiaires boursiers uniquement)	✓	✓	✓	✓
- Le formulaire « Acceptation du stagiaire postdoctoral » dûment rempli et signé	✓	✓	✓	✓
- Passeport		✓	✓	✓
- Permis de travail*				✓

* Le permis de travail peut, dans certains cas, vous être délivré par les services frontaliers à votre arrivée à l'aéroport. Si tel est le cas, merci de vous référer à la section 6 du présent guide. Le permis de travail est à remettre aux ESP dès votre arrivée à Montréal.

Il est possible que le Bureau du registraire vous demande également de téléverser les documents suivants : certificat de naissance, carte/certificat de citoyenneté, carte de résidence permanente.

ÉTAPE 3 — TÉLÉVERSER LES DOCUMENTS REQUIS

Après avoir fait votre demande d'admission en ligne, vous recevrez, par courriel, un **matricule** (généralement composé de huit chiffres), un code d'accès « p○○○○○○○ » et un numéro d'identification personnel (UNIP). Vous pourrez ainsi accéder à votre « Centre étudiant » et téléverser les documents requis. Pour connaître la procédure de téléversement, consultez le site Web de l'Admission.

Les documents qui ne sont pas rédigés en français ou en anglais doivent être accompagnés d'une traduction en français ou en anglais certifiée par le consulat du pays d'origine ou par un membre de l'Ordre des traducteurs terminologues et interprètes agréés du Québec.

> Notez que l'Université de Montréal pourrait à tout moment de votre séjour à l'UdeM, vous demander de présenter les originaux ou des copies certifiées conformes de tous les documents requis pour vérification de leur authenticité.

5. Matricule, numéro d'identification personnel et confirmation d'admission

Après avoir reçu vos documents téléversés, les ESP évaluera votre demande et émettra un avis de décision que vous pourrez consulter en accédant à votre « Centre étudiant » en utilisant votre code d'accès et votre UNIP.

Pour le versement de votre bourse ou de votre salaire, vous devez fournir à votre unité académique votre matricule.

À la suite de votre inscription officielle, vous pourrez, à l'aide de vos identifiants, créer un compte de courrier électronique institutionnel, accéder à certains services informatiques et obtenir une carte UdeM.

6. Procédure d'immigration

Les services d'immigration du Canada considèrent le stage postdoctoral comme un travail. Généralement, vous devez prévoir de trois à six mois pour compléter les démarches d'immigration et obtenir les autorisations requises afin de travailler comme stagiaire postdoctoral au Canada. Par conséquent, si les Études supérieures et postdoctorales (ESP) estiment que vous n'obtiendrez pas votre permis de travail dans les délais requis, il est possible que votre demande d'admission soit reportée à un trimestre ultérieur. De plus, notez que la durée de l'inscription comme stagiaire postdoctoral ne peut excéder celle de la validité du permis de travail.

Il existe plusieurs façons pour un stagiaire postdoctoral d'obtenir un permis de travail. Vous trouverez ci-dessous deux des méthodes les plus usuelles, toutes deux via le Programme de mobilité internationale (PMI). Afin de connaître la procédure pour déposer une demande de permis de travail, merci de consulter le site internet d'IRCC.

Permis de travail post-diplôme

Si vous avez récemment complété un programme d'études au Canada, il est possible que vous vous qualifiiez pour un permis de travail post-diplôme. Pour connaître les critères d'admissibilité, nous vous invitons à consulter le site internet d'IRCC.

Le permis de travail post-diplôme est un permis de travail ouvert, qui n'est donc pas lié à un emploi ou un employeur en particulier. Sa durée varie en fonction du programme d'études complété.

Veuillez également prendre note qu'il est possible que vous ayez l'autorisation de travailler pendant qu'IRCC traite votre demande de permis de travail. Pour plus de détails à ce propos, nous vous invitons à visiter le site internet d'IRCC.

Si vous décidez de demander un permis de travail post-diplôme, votre unité d'attache n'aura à vous fournir aucun document.

Permis de travail à titre de stagiaire postdoctoral

La grande majorité des stagiaires postdoctoraux étrangers de l'Université de Montréal obtient un permis de travail fermé avec l'Université de Montréal pour la fonction de stagiaire postdoctoral. Ce type de permis de travail permet uniquement d'occuper la fonction de stagiaire postdoctoral à l'Université de Montréal.

Pour demander un permis de travail fermé avec l'Université de Montréal à titre de stagiaire postdoctoral, votre unité d'attache devra vous fournir les documents suivants :

- Une lettre d'invitation détaillée
- Un numéro d'offre d'emploi commençant par la lettre « A »
- Le reçu des frais de 230 $ qui auront été acquittés pour la soumission de l'offre d'emploi

IMPORTANT

Merci de prendre en note que les ESP ainsi que les facultés / départements ne sont pas autorisés à fournir de l'assistance ou des conseils en matière d'immigration. Pour toutes questions en matière d'immigration, veuillez contacter directement IRCC ou un conseiller / avocat spécialisé en immigration.

2 Un numéro d'assurance sociale (NAS) est essentiel pour travailler au Canada et pour recevoir des services de programmes gouvernementaux. Pour obtenir votre NAS, veuillez consulter le site Web de Service Canada.

3 Veuillez noter que l'option de demande en ligne n'est pas disponible pour les stagiaires postdoctoraux.

7. Inscription

Pour compléter votre inscription, si ce n'est déjà fait, les stagiaires étrangers doivent téléverser le permis de travail. Tout stagiaire postdoctoral international doit avoir un numéro d'assurance social (NAS)2 valide, à défaut duquel il lui sera impossible de toucher quelque forme de rémunération que ce soit au Canada.

8. Carte UdeM

Suite à la réception du courriel de confirmation de votre inscription, il vous sera possible de commander votre carte UdeM. Pour toutes informations à ce sujet, veuillez consulter le site internet du Bureau du registraire.

9. Embauche et paye

Pour les stagiaires postdoctoraux employés, vous devez contacter l'adjoint administratif de votre unité académique pour finaliser

10. Assurance médicale

Les stagiaires internationaux et les nouveaux résidents permanents doivent faire une demande de carte d'assurance-maladie auprès de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ). Il est à noter que des frais s'appliquent lors de l'émission de cette carte. Pour plus de renseignements :

425, boul. de Maisonneuve Ouest
3e étage, bur. 300
Montréal, QC H3X 2T8
+1 514 864-3411
Métro Place des arts ou McGill

Il est **fortement recommandé** aux stagiaires postdoctoraux internationaux et aux nouveaux résidents permanents de souscrire une assurance médicale de base pour les trois premiers mois de leur séjour en attendant d'obtenir la carte d'assurance-maladie. Vous pouvez souscrire une assurance médicale dans votre pays d'origine ou encore une assurance privée au Canada. Consultez le site de l'Ombudsman des assurances de personnes à ce sujet. Notez que l'Association canadienne des stagiaires postdoctoraux offre la possibilité de se joindre à une assurance collective.

11. Prolongation du stage

Dans le cas où votre stage postdoctoral se prolonge au-delà de la période initialement prévue, vous devez soumettre une demande de prolongation au plus tard un mois avant la fin de votre date d'inscription, afin que votre demande soit traitée à temps. Cette demande peut être soumise directement via votre centre étudiant, en remplissant le formulaire «CHE_Prolongation_stage ».

Avant de faire votre demande de prolongation, vous devez d'abord vérifier si vous remplissez les conditions d'admissibilité suivantes :

- La Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal prévoit qu'un stage postdoctoral ne peut se prolonger au-delà de la cinquième année suivant l'obtention du doctorat.
- Être recommandé par le responsable actuel du stage et le directeur de l'unité académique concernée (faculté, école, département, programme);
- Être boursier ou être financé par le superviseur ou l'unité pour la durée du stage.

Lors de votre demande en ligne, vous devez joindre les documents suivants :

- Formulaire d'acceptation du postdoctorant bien complété et signé par votre superviseur et votre unité académique d'attache. Attention de n'y inclure que les informations concernant votre prolongation.
- **Pour les boursiers uniquement :** Inclure la lettre d'octroi de bourse par un organisme subventionnaire externe (si applicable). Cette lettre doit stipuler que la bourse a été obtenue en votre nom.
- **Pour les stagiaires internationaux :** Si vos documents d'immigration ont été renouvelés depuis votre dernière inscription, merci de joindre les documents suivants si applicable à votresituation:
    - **Preuve de renouvellement du permis de travail:** votre permis de travail doit couvrir toute la période de la prolongation Si vous êtes en voie d'obtenir un renouvellement de permis de travail, il faut nous fournir l'accusé de réception de votre demande de renou-vellement.
    - **Passeport**
    - **Carte de résidence permanente**

12. Attestations

Attestation d'inscription

Au cours de votre stage, vous pouvez demander une attestation de stage officielle émise par le Vice- rec-torat adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur demande au coût de 20,25 $. La demande doit être adressée à stagiairespostdoc@umontreal.ca.

Attestation de fin de stage

À la fin de votre stage postdoctoral, sur recommandation de votre superviseur de stage et du directeur de l'unité académique (faculté, école, département), vous pouvez demander une attestation de stage officielle émise par les ESP.
Pour recevoir une attestation de fin de stage, il est important d'en faire la demande auprès des ESP en remplissant le formulaire « *DIP_Attestation_Stage_postdoc* », disponible dans votre Centre étudiant. Notez que vous devrez y joindre le Formulaire de recommandation d'attestation de stage postdoctoral (Ce formulaire doit être joint à votre demande d'attestation par le biais de votre Centre étudiant.).

13. Tout au long de votre stage

Vous devez garder à jour votre dossier aux ESP. Nous vous invitons à conserver une copie des documents que vous fournissez aux ESP. Il est important de renouveler votre inscription en temps et lieu. Les Études supérieures et postdoctorales ne font pas de rappel pour les prolongations de stages.

- En cas de **changement de coordonnées**, vous devez effectuer le changement dans votre portail UdeM et aviser votre Centre de recherche et la Direction des ressources humaines (pour les SPE).
- Lorsque vos documents arrivent à échéance, vous devez demander le **renouvellement** de votre permis de travail, votre carte de résident permanent et de votre passeport. Vous devez fournir aux ESP une copie de ces documents.
- Le stagiaire qui fait un stage dans un centre de recherche affilié à l'UdeM, mais **hors campus** comme l'Institut de Cardiologie, le CRCHUM, le CHU Sainte-Justine, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, etc., doit également veiller à maintenir son dossier à jour dans ce centre.
- Si vous passez du statut d'**employé** à **boursier**, merci de nous en informer et nous transmettre votre lettre d'attribution de bourse.
- Dans le cas d'un congé parental, merci de nous en informer et de nous transmettre une copie du certificat de naissance de l'enfant afin que nous prolongions votre période d'admissibilité en conséquence.

14. Fin de stage

Il est essentiel d'avertir les ESP lorsque votre stage prend fin, en écrivant à l'adresse stagiairespost-doc@umontreal.ca et en mettant en copie votre unité académique. Pour les SPE, vous devez vous assurer de fournir à la Direction des ressources humaines une adresse postale ainsi qu'une adresse courriel valide.

15. Déclarations de revenus

Vous devez compléter et soumettre votre déclaration de revenus. Les Études supérieures et postdoctorales et l'UdeM ne prodiguent pas de conseils pour les déclarations de revenus. Le stagiaire postdoctoral devra se tourner vers un professionnel (comptable, fiscaliste) pour toute question d'ordre fiscal. Le stagiaire postdoctoral venant de l'étranger est responsable de sa demande d'admissibilité à l'exemption d'impôt provincial et des demandes de renouvellement subséquentes. Les ESP ne font pas de rappel pour les renouvellements d'exemption d'impôt provincial. Si vous avez reçu un certificat d'exemption d'impôt émis par le MEES, vous devrez en joindre une copie à votre déclaration de revenus.

Déclaration de revenus auprès de Revenu Québec

STAGIAIRES CANADIENS ET RÉSIDENTS PERMANENTS

Vous trouverez les renseignements pertinents sur le site Web de Revenu Québec.

STAGIAIRES INTERNATIONAUX

Un stagiaire international pourrait bénéficier d'une exemption d'impôt au Québec s'il répond aux critères d'admissibilité du gouvernement. Pour vérifier les conditions d'éligibilité à l'exemption, veuillez consulter le site web des ESP.

À titre indicatif, voici les critères d'admissibilité du stagiaire postdoctoral :

- Est spécialisé dans le domaine des sciences pures ou appliquées ou dans un domaine connexe.
- Est titulaire d'un diplôme de troisième cycle universitaire (Ph.D.) ou d'un équivalent reconnu par une université québécoise dans le domaine des sciences pures ou appliquées ou dans un domaine connexe depuis moins de cinq ans.
- Effectue, auprès de l'employeur, un stage postdoctoral à temps plein et d'une durée déterminée à titre de chercheur.
- Exerce ses fonctions exclusivement, ou presque exclusivement, et de façon continue, à titre de chercheur dans le cadre d'un stage postdoctoral dans le domaine des sciences pures ou appliquées ou dans un domaine connexe.

Déclaration de revenus auprès de l'Agence du Revenu du Canada

Les sommes perçues par le stagiaire postdoctoral, directement reliées à la réalisation de son stage, sont considérées comme des revenus et sont pleinement imposables par l'Agence du Revenu du Canada. Pour connaître les taux d'imposition, le stagiaire peut consulter le site Web de l'Agence du Revenu du Canada. L'Université de Montréal ne prélève pas d'impôt à la source sur les bourses versées par des organismes externes aux SPB. Vous devez donc disposer de ressources financières suffisantes pour effectuer les paiements exigibles (impôts, acomptes provisionnels, etc.).

16. Renseignements complémentaires

Bibliothèques et ressources informatiques

Les stagiaires postdoctoraux bénéficient des mêmes avantages accordés aux professeurs et aux étudiants de 3e cycle par la Direction des bibliothèques et les Technologies de l'information pour la durée de leur stage.

Séminaires d'insertion professionnelle

Un nombre croissant de finissants universitaires au doctorat et de stagiaires postdoctoraux seront appelés à faire carrière dans l'entreprise privée, dans les agences gouvernementales ou les organisations nationales et internationales. Dans ce contexte, les ESP offrent des séminaires destinés à faire le pont entre la formation générale disciplinaire et leur éventuelle entrée en fonction dans un premier poste de chercheur hors du monde universitaire. Ces cours, siglés IPR, ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle par l'acquisition de compétences transversales. Plus de renseignements sont disponibles sur notre site Web.

Vos interlocuteurs pour…

Conditions du stage, durée, montant de la bourse, salaire	→	Le superviseur de stage
Lieu de stage, formulaires d'inscription, paye	→	Le responsable administratif de l'unité, laboratoire ou centre de recherche
Renseignements généraux, inscription, documents à fournir, attestations, école d'été doctorale et postdoctorale	→	Les ESP
Rémunération, cotisations, avantages sociaux, cessation d'emploi	→	Direction des ressources humaines, section « Développement de talents et diversité »
Exemptions d'impôt provincial	→	Site des ESP, section " Dispositions fiscales"

17. Quelques liens utiles…

Vous trouverez des informations qui pourraient vous être utiles en suivant les liens ci-dessous :

- Carte du campus
- Bureau d'intervention en matière du harcèlement
- Politique contre les VACS

* * *

ANNEXE — Liste des stages postdoctoraux à l'UdeM

Nº DU PROGRAMME	INTITULÉ DU PROGRAMME DE STAGE
477010	Stage postdoctoral en **administration des services de santé**
480110	Stage postdoctoral en **administration éducation**
400510	Stage postdoctoral en **aménagement**
445510	Stage postdoctoral en **anatomie**
480510	Stage postdoctoral en **andragogie**
446010	Stage postdoctoral en **anesthésie**
405010	Stage postdoctoral en **anthropologie**
405510	Stage postdoctoral en **bibliothéconomie**
446510	Stage postdoctoral en **biochimie**
446511	Stage postdoctoral en **biochimie clinique** [faculté de médecine]
446810	Stage postdoctoral en **bio-informatique**
446610	Stage postdoctoral en **biologie moléculaire**
451110	Stage postdoctoral en **biopathologie cellulaire**
408010	Stage postdoctoral en **cardiologie**
406010	Stage postdoctoral en **chimie**
468510	Stage postdoctoral en **chimie médicinale**
447010	Stage postdoctoral en **chirurgie**
422510	Stage postdoctoral en **communication**
406510	Stage postdoctoral en **criminologie**
407010	Stage postdoctoral en **démographie**
481110	Stage postdoctoral en **didactique**
432510	Stage postdoctoral en **droit**
481510	Stage postdoctoral en **éducation comparée**
482010	Stage postdoctoral en **éducation préscolaire — enseignement primaire**
481010	Stage postdoctoral en **enseignement secondaire et collégial**
407510	Stage postdoctoral en **études anciennes**
413510	Stage postdoctoral en **études anglaises**
417110	Stage postdoctoral en **études cinématographiques**
409510	Stage postdoctoral en **études classiques**
424511	Stage postdoctoral en **études européennes (Institut)**
414511	Stage postdoctoral en **études françaises**
412510	Stage postdoctoral en **études slaves**
484510	Stage postdoctoral en **fondements éducation**
453510	Stage postdoctoral en **génie biomédical**
415510	Stage postdoctoral en **géographie**
416010	Stage postdoctoral en **géologie**
450710	Stage postdoctoral en **hématologie-oncologie**
416510	Stage postdoctoral en **histoire**
417010	Stage postdoctoral en **histoire de l'art**
477510	Stage postdoctoral en **hygiène**
417510	Stage postdoctoral en **informatique**
445010	Stage postdoctoral en **internat multidisciplinaire**
418010	Stage postdoctoral en **linguistique**
413710	Stage postdoctoral en **littérature**
414010	Stage postdoctoral en **littérature comparée**
414510	Stage postdoctoral en **littératures de langue française**
408510	Stage postdoctoral en **littératures et langues modernes**
419010	Stage postdoctoral en **mathématiques**

Nº DU PROGRAMME	INTITULÉ DU PROGRAMME DE STAGE
449010	Stage postdoctoral en **médecine**
430010	Stage postdoctoral en **médecine dentaire**
448010	Stage postdoctoral en **médecine et chirurgie expérimentale**
448310	Stage postdoctoral en **médecine familiale**
455510	Stage postdoctoral en **médecine nucléaire**
485010	Stage postdoctoral en **mesure et évaluation en éducation**
450010	Stage postdoctoral en **microbiologie immunologie**
499810	Stage postdoctoral **multidisciplinaire** [à choisir uniquement si le projet couvre plusieurs domaines]
460010	Stage postdoctoral en **musicologie**
460012	Stage postdoctoral en **musique**
461010	Stage postdoctoral en **musique (composition)**
460510	Stage postdoctoral en **musique (interprétation)**
461510	Stage postdoctoral en **musique (mention histoire)**
422110	Stage postdoctoral en **neuropsychologie**
453011	Stage postdoctoral en **neuroscience**
432010	Stage postdoctoral en **nutrition**
450510	Stage postdoctoral en **obstétrique-gynécologie**
447510	Stage postdoctoral en **ophtalmologie**
465510	Stage postdoctoral en **optométrie**
485510	Stage postdoctoral en **orthopédagogie**
475010	Stage postdoctoral en **orthophonie et audiologie**
451010	Stage postdoctoral en **pathologie**
451210	Stage postdoctoral en **pathologie et biologie cellulaires**
451510	Stage postdoctoral en **pédiatrie**
451511	Stage postdoctoral en **pédiatrie et néonatalogie**
469510	Stage postdoctoral en **pharmacognosie**
452010	Stage postdoctoral en **pharmacologie**
419510	Stage postdoctoral en **philosophie**
452510	Stage postdoctoral en **physiologie**
420010	Stage postdoctoral en **physique**
454010	Stage postdoctoral en **psychiatrie**
421010	Stage postdoctoral en **psychoéducation**
422010	Stage postdoctoral en **psychologie**
422012	Stage postdoctoral en **psychologie — recherche et intervention**
481310	Stage postdoctoral en **psychopédagogie**
454510	Stage postdoctoral en **radiologie diagnostique**
455010	Stage postdoctoral en **radio-oncologie**
448411	Stage postdoctoral en **réadaptation**
423010	Stage postdoctoral en **relations industrielles**
448110	Stage postdoctoral en **santé communautaire**
448111	Stage postdoctoral en **santé publique**
440210	Stage postdoctoral en **santé : environnement et travail**
424510	Stage postdoctoral en **science politique**
435010	Stage postdoctoral en **sciences activité physique**
423510	Stage postdoctoral en **sciences biologiques**
448410	Stage postdoctoral en **sciences biomédicales**
448510	Stage postdoctoral en **sciences cliniques**
474310	Stage postdoctoral en **sciences de la réadaptation**
465610	Stage postdoctoral en **sciences de la vision**
424010	Stage postdoctoral en **sciences économiques**
424110	Stage postdoctoral en **sciences humaines appliquées**
463010	Stage postdoctoral en **sciences infirmières**

Nº DU PROGRAMME	INTITULÉ DU PROGRAMME DE STAGE
415010	Stage postdoctoral en **sciences médiévales**
470010	Stage postdoctoral en **sciences pharmaceutiques**
474310	Stage postdoctoral en **sciences réadaptation**
458110	Stage postdoctoral en **sciences vétérinaires**
425010	Stage postdoctoral en **service social**
425510	Stage postdoctoral en **sociologie**
456010	Stage postdoctoral en **soins intensifs**
419410	Stage postdoctoral en **statistique**
488510	Stage postdoctoral en **théologie**
489010	Stage postdoctoral en **théologie et études bibliques**
490510	Stage postdoctoral en **théologie et sciences de la religion**
418011	Stage postdoctoral en **traduction**
450310	Stage postdoctoral en **virologie**
450311	Stage postdoctoral en **virologie et immunologie**

Études supérieures
et postdoctorales

Université
de Montréal

et du monde.